



N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

D2510290166

S2511030008

V/Réf :

M. LAMACHE-TA 2503283

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE
MAIRIE
16560 AUSSAC VADALLE

Niort, le 3 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre déclaration de sinistre du 28 octobre 2025, nous enregistrons un dossier en protection juridique.



VOTRE CONTRAT

N° sociétaire : 1602

Modèle : JURIPACTE



VOTRE DOSSIER

N° déclaration : D2510290166



L'OBJET DU LITIGE EST GARANTI

Recours introduit par M. LAMACHE devant le tribunal administratif contre l'arrêté du 24 juillet 2025 portant la création d'une zone piétonne (TA 2503283).



AVOCAT

Maître 1927 AVOCATS

Tél. Fixe : Non renseigné

Courriel : public@1927avocats.fr

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de lui transmettre les pièces de votre dossier.



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES D'AVOCAT

Nous vous informons que nous ne réglons pas directement votre avocat mais intervenons en remboursement par virement et sur présentation de pièces justificatives :

- acte de procédure,
- factures acquittées,
- justificatifs de paiement

Notre prise en charge s'effectue à hauteur du barème contractuel ci-joint, lequel s'applique par type de procédure.

Pour cette procédure devant le Tribunal administratif, notre prise en charge forfaitaire sera de 2000 euros TTC.

En cas de dépassement de notre forfait, le solde des honoraires restera à votre charge.

Nous vous conseillons de régulariser une convention d'honoraires avec votre avocat.

Nous vous rappelons que "Les consultations ou les actes de procédure réalisés avant la déclaration du sinistre ne sont pas pris en charge par l'assureur" (article L127-2-2 alinéa 2 du Code des Assurances).

Par ailleurs, nous vous précisons que SMACL ASSURANCES est subrogée dans vos droits s'agissant des sommes qui seraient éventuellement mises à la charge de la partie adverse au titre des dépens de l'instance et des frais irrépétibles (article L 127-8 du Code des Assurances).

Enfin, ne disposant de la direction de la procédure, il vous appartient de donner directement vos instructions à votre avocat et de nous tenir informé de l'évolution de votre affaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Céline PETITHOMME LAFAYE
Tél : 0549323430
Courriel : pjconseils@smacl.fr

1 pièce jointe accompagne ce document.

2 / 2

smacl.fr



SMACL ASSURANCES SA - Direction Indemnisations
TSA 67211 - CS 20000 - 79060 NIORT CEDEX 9

05 49 32 56 56
(prix d'un appel local)



Votre contrat est géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros,
entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n°833 817 224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT

